

Aux membres

Berne, le 1er juin 2023

Réorganisation des examens OACP à partir de 2024

Chers membres,

1 | 2

Nous sommes très heureux de vous annoncer que dès l'an prochain, l'ASTAG continuera d'organiser les examens OACP – mais désormais en collaboration avec Les Routiers Suisses LRS, notre partenaire social. Après une longue procédure d'appel d'offres, les deux associations ont obtenu l'adjudication de la part de l'Association des services des automobiles (asa).

L'ASTAG est ainsi parvenue à conserver un mandat très important pour toute la branche ainsi que dans l'intérêt de la promotion de la relève.

Nous vous assurons, ainsi qu'à l'ensemble de la branche, que nous nous efforcerons de poursuivre notre « nouvelle » ancienne mission avec la fiabilité, le soin et la qualité habituelle – au profit de nos membres et des chauffeurs.

Toutefois, les examens OACP, qui, conformément à l'art. 26 de l'ordonnance réglant l'admission des chauffeurs OACP, relèvent en principe de la compétence des cantons, seront réorganisés. Les cantons ont délégué cette tâche à l'asa. L'asa publie ce jour toutes les données nécessaires à ce sujet sur le site www.cambus.ch.

C'est pourquoi nous souhaitons vous informer personnellement des principales adaptations à partir de 2024 !

1. Réduction du nombre de sites d'examen

Afin de garantir des conditions d'examen aussi équitables que possible, c'est-à-dire identiques, le nombre des sites d'examen sera réduit à sept. Cette concentration permettra d'augmenter le taux d'occupation des différents sites d'examen et donc de mieux garantir un nombre suffisant de candidats et des candidates pour la tenue des examens. A partir de 2024, les examens OACP seront donc organisés sur les sites suivants :

Berne	Sargans
Dottikon	Wil
Echandens	Würenlos
Gordola	

2. Examen (contenu, préparation, taxes)

Le contenu des examens ainsi que la préparation à l'examen ne subissent pas de changements notoires. Les questions seront adaptées aux besoins actuels mais cela n'aura pas d'impact sur les examens qui n'en seront ni plus simples, ni plus difficiles. Les taxes d'examen seront du même ordre de grandeur qu'auparavant.

3. Les inscriptions aux examens se feront désormais via l'asa

L'administration et la coordination des examens OACP seront désormais du ressort de l'asa. Donc, le processus d'inscription changera à partir de l'automne 2023 et les candidates et les candidats devront s'inscrire directement auprès de l'asa. Voici ce qui change dans la manière de procéder :

- A l'avenir, les entreprises, respectivement les candidates et les candidats seront tenus de s'inscrire à temps à l'examen
- Si le système de gestion des examens (SGE) de l'asa permet de consulter à tout moment la situation en matière d'examens, l'asa n'enverra pas de lettre de rappel et ne procédera pas à des changements d'inscription.

L'ASTAG recommande donc de s'inscrire suffisamment tôt afin d'éviter tout report à une prochaine date ou dans un autre site plus éloigné.

4. Allègements en cas de répétition de l'examen

Comme c'était le cas jusqu'à présent, il faut passer cinq examens partiels au total. Toutefois, les candidats qui échouent à un examen partiel ne devront désormais repasser que cette partie et non plus tout l'examen comme auparavant.

Il va de soi que nous vous informerons dès que la mise en œuvre de la nouvelle organisation des examens sera plus claire. En attendant, Daniel Zaugg, responsable de la relève, de la formation et de la sécurité, se tient volontiers à disposition pour tous renseignements ou pour vos questions (d.zaugg@astag.ch).

Meilleures salutations

ASTAG Association suisse des transports routiers



Reto Jaussi
Directeur



Gallus Bürgisser
Vice-directeur



André Kirchhofer
Vice-directeur